

Sommaire :

- Le SNUEP-FSU déterminé à combattre les projets de démantèlement de la voie professionnelle.
- Recours et révisions d'affectations Intra 2021
- Les résultats des concours
- Cadre de gestion RH des personnels enseignants contractuels
- Baccalauréat professionnel : 82 % d'admis avant les rattrapages
- L'apprentissage se développe au détriment de la voie professionnelle scolaire
- Informations concernant les stagiaires
- Parcoursup : le gouvernement annonce la création de 5 000 places supplémentaires "en BTS et en FCIL"
- La prime de Rep+ au JO
- Le congé paternité allongé entre en vigueur à compter du 1er juillet 2021
- Pré-syndicalisation 2021-2022

Bonnes vacances

Le secrétariat académique vous souhaite de très bonnes vacances. Nous resterons cependant à votre écoute et répondrons à vos mails pendant les vacances. Merci à toutes et à tous les collègues qui ont participé à nos différentes actions et à l'élaboration des différents articles de nos bulletins académiques. Merci à nos permanents et aux commissaires paritaires qui vont assurer l'information et l'accompagnement des collègues en révision d'affectation, des TZR, des stagiaires et des contractuels.

SNUEP-FSU

26 rue Paul Mamert - 33 800 Bordeaux

05 56 68 98 91 - 06 63 34 94 97

sneupaquitaine@gmail.com

<http://www.bordeaux.snuep.fr/>



Le SNUEP-FSU déterminé à combattre les projets de démantèlement de la voie professionnelle.

Lors de son 7e congrès du 28 juin au 2 juillet, le SNUEP-FSU s'est doté de mandats renforcés pour lutter contre le projet des ministres de l'Éducation nationale et du travail qui opèrent depuis quatre ans un véritable démantèlement de l'enseignement professionnel public.

La Transformation de la voie professionnelle conjuguée à la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel poursuivent l'objectif d'imposer l'apprentissage comme unique voie pour insérer les jeunes dans le monde du travail. Ce système hérité du vieux monde, sans contrôle et piloté par les organisations patronales qui empochent au passage des milliards d'euros sur les budgets publics, représente un recul majeur pour la jeunesse des milieux populaires. Dans le contexte annoncé de crise économique d'ampleur, il ne permet aucunement l'acquisition d'une formation globale, équilibrée et émancipatrice ni d'élever le niveau de qualification de la jeunesse. Deux exigences que le SNUEP-FSU défend avec force car elles sont indispensables à la sécurisation des parcours scolaire et professionnel des jeunes.

Lire le [communiqué](#) publié le 5 juillet 2021

Recours et révisions d'affectations Intra 2021

Lundi 5 juillet 2021, notre organisation syndicale a été invitée à participer à la réunion portant sur l'examen des demandes de recours et révisions, suite aux résultats du mouvement intra académique 2021.

L'occasion a été donnée à notre DRH de revenir sur la campagne de révision d'affectations de l'an passé. 384 demandes ont été enregistrées pour les enseignants du secondaire et 235 révisions ont été effectuées. Le constat a été fait du solde déficitaire d'enseignants pour les départements 24 et 47, lié à ces révisions. D'où un point de vigilance annoncé par le Rectorat.

Un rappel a été fait ensuite sur les règles de priorités déjà établies par le passé et reconduites pour cette année, à savoir un classement permettant de prioriser les demandes des collègues de 1 à 4.

La priorité 1 correspondant à des rapprochements de conjoints sur 2 départements différents, des situations médicales bonifiées à l'intra et des collègues RQTH.

Nous nous sommes fortement indignés du refus de Monsieur RAMBAUD de prioriser les collègues entrants dans l'académie de Bordeaux, leur situation devenant parfois pire que lorsqu'ils étaient dans une autre académie. Souhaitons que nos arguments aient été entendus.

Tous les collègues qui avaient désigné le SNUEP-FSU pour les représenter lors de cette bilatérale, ont été prévenus du classement de leur demande à l'issue de la réunion.

Les résultats leurs seront communiqués le 15 juillet.

MASSIAS Jean Luc, Commissaire Paritaire Académique

Les résultats des concours

A l'interne, les résultats sont moins bons que l'an dernier : 102 postes perdus sur 460 offerts. 22% de postes non pourvus contre 16% l'an dernier. Il y a eu moins d'inscrits (environ une cinquantaine) et l'an dernier la pandémie avait joué en faveur des concours avec la suppression des épreuves d'admission à l'exception de Lettres-Anglais et Hôtellerie OPC. Le nombre de postes perdus ne cesse d'augmenter alors même qu'avant ce chiffre était plutôt faible (entre 7 et 9% selon les sessions). Les difficultés de recrutement s'accroissent donc.

A l'externe, la situation est à relativiser. La session 2020 fût exceptionnelle avec "seulement" 7,61% des postes perdus contre 14% en 2019. Cela s'explique par l'annulation des épreuves d'admission. En 2021, nous revenons sur des standards plus habituels avec 13,7% des postes non pourvus (13% en 2019), soit 181 perdus sur 1325 ouverts. A noter toutefois un recours un peu plus important aux listes complémentaires : 58 places réparties sur 9 disciplines contre 45 sur 6 disciplines en 2020. Les principales disciplines en difficulté restent celles d'enseignement pro.

Cadre de gestion RH des personnels enseignants contractuels

Le groupe de travail (GT) cadre de gestion était présidé par le DRH, M. Rambaud. Il a eu lieu ce mardi après-midi de 16h à 18h30.

M. Rambaud nous a donné le nombre des collègues dans l'académie : Octobre 2020 : 1830 contractuels dont 551 CDI et 1279 CDD.

Il a lu paragraphe par paragraphe le document préparatoire de ce GT. Vous trouverez ci-dessous quelques points traités lors de ce GT :

- Conditions de recrutement : « besoins permanents » : la phrase va être reprise. Le but c'est de devenir fonctionnaire et pas de créer des besoins permanents.
- Les conditions de diplôme. Certains concours ont disparu. Cela interroge.
- Rémunération : le plus petit indice est inusité car en dessous du SMIC. Elle est pourtant le cadre national en vigueur.
- Reprise d'ancienneté : certaines académies ne reprennent pas l'ancienneté. Le contractuel qui travaille à - de 50%, on ne reprend pas son ancienneté. C'est injuste disent les OS. M. Rambaud réfléchit à modifier cela : la quotité : peu importe laquelle. Dans la phrase : « peuvent bénéficier d'une reprise d'ancienneté » = cela va devenir « bénéficient d'une reprise d'ancienneté ».
- Anticiper le passage en CDI : deux ans seulement avec avis du chef d'établissement et inspecteur. Cette anticipation concerne les disciplines rares mais la liste n'est pas identifiée. Pour le moment, pas de cdisation anticipée.
- Motifs de licenciement : le rectorat va rajouter la rupture conventionnelle.
- Portabilité du CDI : ce n'est pas obligatoire mais le rectorat le fait en général (sauf si problématiques territoriales ou disciplinaires). La mobilité est à favoriser donc oui à la portabilité du CDI.

Concernant la disparition du barème pour les CDI et des vœux pour les CDD. On a mis l'accent sur le mal être de certains qui se sont sentis déconsidérés et désemparés.

Armelle Chagnaud

Baccalauréat professionnel : 82 % d'admis avant les rattrapages

Selon le ministère de l'Education nationale, "le taux d'admis à l'issue du premier groupe d'épreuves du baccalauréat professionnel atteint 82,0 %, soit 5,9 points de moins qu'à la session 2020", il atteint 95,2 % pour les candidats de la voie générale (+ 0,4 point) et 89 % pour la voie technologique (- 1,2 point par rapport à juin 2020).

Au total, 703 700 candidats se sont présentés à la session de juin 2021, dont un peu plus de la moitié (54 %) en voie générale, 20 % en séries technologiques et 26 % en voie professionnelle, soit 10 300 de moins que l'année dernière. Quelque 30 000 candidats (4,3 %) sont "ajournés" tandis que 36 700 candidats (5,2 %) "pourront se présenter au second groupe d'épreuves à partir de demain".

L'apprentissage se développe au détriment de la voie professionnelle scolaire

Une [note](#) du MEN précise qu'au 31 décembre 2020, 406 900 nouveaux apprentis, soit une augmentation de 40,3 % par rapport au 31 décembre 2019, provenant de la hausse très importante, de 73,7 % des entrées dans les formations d'enseignement supérieur (+ 97 738 jeunes) au regard de celle des entrées dans les formations d'enseignement secondaire (+ 19 229 jeunes, soit + 12,2 %). Comme en 2019, la part des sortants de troisième se dirigeant vers une formation en apprentissage concerne un jeune sur vingt.

Tous niveaux confondus, la hausse des entrées en apprentissage entre 2019 et 2020 concerne d'abord le secteur du commerce et de la vente (35 974 entrées), celui des échanges et gestion (8 685 entrées), de l'informatique (7 991 entrées) et de la comptabilité et gestion (7 118 entrées), alors que le secteur de la mécanique aéronautique et spatiale voit son effectif d'entrants diminuer de 427 jeunes, celui de la mécanique générale de 237 jeunes et celui des structures métalliques de 230 jeunes.

La note précise aussi que "l'évolution globale du nombre des apprentis dans les formations du secondaire (+ 11,4 %) concerne, presque, toutes les régions académiques.

Quant à la hausse observée en 2019 du nombre d'établissements accueillant des apprentis, elle "s'est poursuivie en 2020" : les apprentis sont inscrits dans 2 141 CFA, formés dans 5 170 sites de formation. Un CFA compte en moyenne 294 apprentis, mais le plus important compte 7 970 inscrits.

Cette évolution qui touche le nombre de jeunes orientés vers l'apprentissage et aussi l'offre de formation (960 CFA en 2018 à 2141 fin 2020) constitue un réel danger pour l'avenir des LP.

Nasr Lakhsassi

Informations concernant les Stagiaires

Après ton affectation dans l'académie de Bordeaux (SIAL), tu dois effectuer les démarches pour avoir une affectation dans un établissement, la saisie des vœux se fera exclusivement sur le serveur académique SAVA où le lien est actif sur le site SIAL.

Attention : Ouverture du serveur SAVA du lundi 12 juillet 2021 à 8h30 au mardi 13 juillet 2021 à 12h30

Il est très important de cliquer sur le lien ci-dessous, ainsi tu trouveras des informations importantes : [Affectation des stagiaires du 2nd degré public - rentrée 2021 | Académie de Bordeaux \(ac-bordeaux.fr\)](#)

Par la suite, nous serons là pour t'accompagner dès la rentrée à l'université et à l'INSPE (permanences) mais aussi tout au long de l'année à l'INSPE, par téléphone et par mail.

Si tu as des questions, n'hésite pas à nous contacter car l'année de stagiaire est très intense (mutation, validation, titularisation, reclassement...)

Jérôme JOLIVET

Responsable du secteur Stagiaires.

SNUEP FSU Académie de Bordeaux.

Mail: snuempaquitaine@gmail.com

Tel: 06-16-35-78-85

Parcoursup : le gouvernement annonce la création de 5 000 places supplémentaires "en BTS et en FCIL"

Le MEN et le MESRI annoncent, dans un communiqué commun le 1er juillet 2021, la création de 5 000 places supplémentaires en BTS et en FCIL (sans préciser la répartition exacte), pour "répondre aux souhaits de poursuites d'études en filières courtes préparant à l'entrée sur le marché du travail dans des secteurs professionnels répondant aux besoins des territoires". A noter que les FCIL n'apportent ni moyens supplémentaires pour les établissements ni certifications pour les élèves, c'est pour cela que la FSU a voté contre la création de deux FCIL lors du CTA du 23 juin 2021.

La prime de Rep+ au JO

Un [décret](#) et un [arrêté](#), publiés dans le journal officiel du 29 juin 2021, ils concernent la création de la prime Rep+. Elle comprend une part fixe et une part variable qui est versée "sur la base d'objectifs collectifs d'engagement professionnel fixés au niveau national" fixés par école ou par établissement par le recteur. Cette troisième tranche de la prime rep+ est donc distribuée selon le bon vouloir de la hiérarchie ce qui répond d'ailleurs à un point de la loi de transformation de la Fonction publique, comme nous l'annoncions le 15 juin.

Lors du CTA du 23 juin 2021, les organisations syndicales (FSU, UNSA, FNEC-FP-FO et SGEN CFDT) ont déposé un vœu dénonçant la mise en place d'une part variable dans la Prime Rep+ des personnels qui y sont affectés et ont demandé l'abandon de cette part variable au profit d'un complément identique pour tous à la part fixe.

Le congé paternité allongé entre en vigueur à compter du 1er juillet 2021

Pour tous les enfants nés ou adoptés à compter du 1^{er} juillet 2021, le père ou le conjoint de la mère, salarié pourront bénéficier d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant de 28 jours (congé de naissance inclus), au lieu de 14 jours auparavant. Prévu par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021, le dispositif comprend une période obligatoire de sept jours qui devra être prise au moment de la naissance. La période non obligatoire pourra, elle, être fractionnée en deux périodes d'au moins cinq jours, prises dans les six mois suivant la naissance. Des dispositions similaires s'appliquent aux fonctionnaires. Pendant la durée du congé, le second parent reçoit des indemnités journalières, sous réserve de cesser toute activité salariée ou assimilée pendant cette période.

Pré-syndicalisation 2021-2022

Si ce n'est déjà fait, pensez à renouveler votre adhésion et à faire adhérer. Les collègues qui adhèrent par prélèvement automatique ne sont pas concernés. Trois possibilités pour adhérer ou réadhérer :

- **En ligne** : je règle ma cotisation par CB : Je complète le [formulaire en ligne](#) et je règle ma cotisation sur le site sécurisé.

- **Par chèque** : Je remplis mon bulletin d'adhésion en ligne ([Word](#) ou [PDF](#)), je l'imprime et je l'envoie par courrier avec le paiement en chèque (1, 2 ou 3) au SNUEP, 26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux

- **Par prélèvement** : Je télécharge le bulletin d'adhésion ([Word](#) ou [PDF](#)), je le complète et je l'envoie avec un RIB au SNUEP, 26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux.